



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2023-094-2

AVIS est donné que le règlement R-2023-094-2 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2014-094 concernant les nuisances aux fins de régir l'utilisation d'une souffleuse ou d'un aspirateur à feuilles équipé d'un moteur à essence** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 février 2023.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2023-094-2 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 14 février 2023.

SOPHIE VALOIS, Greffière